



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 13 d) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie

et à l'environnement : établissements humains

Jamaïque* : projet de décision

Établissements humains

Le Conseil économique et social, rappelant ses résolutions antérieures sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat¹,

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat²;
- b) Décide de transmettre le rapport à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixantième session;
- c) Prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat aux fins d'examen par le Conseil à sa session de fond de 2006.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution I, annexes I et II.

² E/2005/60.

